

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du 23 janvier 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 janvier 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Absent excusé : Gwénohé DANILO, Karine LORGEUX

Pouvoirs : Gwénohé DANILO donne pouvoir à Gaëtan JAMET,
Karine LORGEUX donne pouvoir à Lionel de BOUVIER

Secrétaire de séance : Pierre AUDRAN a été élu secrétaire de séance.

2025-01-23-03 Demande de subvention

M le Maire rappelle aux élus du Conseil municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation des 3 logements de la Résidence des lfs, la maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet Partition Architecture (délibération du 09 février 2023) et qu'un audit énergétique a été réalisé en mai 2024 par la Société FLUDITEC.

Le Cabinet Partition Architecture a réalisé un Avant-Projet Définitif (APD), des études de Projet (PRO) et un Dossier Quantitatif Détaillé (DQD). Sur les bases de ces études, le coût des travaux est estimé à 246 423,74 €uros HT.

M le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	7 395,00 €		
Démolition	11 046,24 €	Autofinancement	99 423,74 €
Charpente	1 884,30 €		
Couverture	6 033,10 €	Subventions :	
Menuiseries extérieures - intérieures	35 690,00 €	Etat : DETR réhab. énergét. 47%	115 800 €
Isolation – cloisons sèches	29 125,78 €	Conseil Départemental 56 : LLS	
Chauffage – VMC	42 075,00 €	adaptation log. RdC	2 000 €
Electricité	19 436,00 €	renovation thermique	7 500 €
Plomberie - sanitaires	27 718,30 €	Redon agglomération : PLH	
Revêtements de sol durs et carrelages muraux	3 939,74 €	adaptation log. RdC	2 500 €
Peinture – revêtement de sol souple	44 080,28 €	renovation énergétique	7 500 €
Agencement	18 000,00 €	Fonds de concours	11 700 €
TOTAL ESTIMATIF HT	246 423,74 €	TOTAL ESTIMATIF HT	246 423,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et le plan prévisionnel de financement tels que présentés ;
- Charge M le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Yannick CHESNAIS

Le secrétaire de séance,
Pierre AUDRAN